



## Problèmes de licenciement, et situation précaire

Par **sybile**, le **24/03/2008** à **19:17**

Bonjour,

Je suis rentrée au service d'un couple âgée, et intervenue en temps qu'aide à domicile pour le monsieur, qui perçoit une allocation spécifique.

A raison de 2 \* 2 heures par semaine en service mandataire ADMR, ma date d'entrer est le 22.11.07. La situation de santé du monsieur se dégrade, son épouse se voit obligé de le placer en long séjour. Elle en a informé l'ADMR en fin janvier, et a déposé un courrier à l'association. Le 25 janvier 2008, le monsieur est placé, j'effectue ma semaine de préavis du 25 au 31. Le 13 février 2008 la fédération ADMR envoi un courrier à la personne en question stipulant qu'elle a pris en compte le placement du monsieur, et demande de refaire toute la procédure. La dame, atterrée par la non prise en compte des démarches qu'elle a effectué au sein de l'ADMR de sa ville, se plie à cette demande. Je reçois donc une convocation avec accusé de réception pour un entretien, daté du 26 février, puis une lettre de licenciement daté du 29 février.

La fédération demande à la dame de refaire faire un préavis du 3 mars au 10 mars (2008), et un mois et demi de salaire à me rémunérer.

La personne âgée refuse, moi de même.

Comment une association ADMR a t-elle pu laisser cette situation courir sans prévenir la personne âgée ?

Nous faisons donc une rupture à l'amiable, avec une attestation selon quoi je n'ai pas démissionné, et que le monsieur est entré en institution.

Depuis j'ai perdue un autre emploi, pour licenciement économique. Je vis actuellement avec 450 euros par mois, seule avec une fille à charge, et je me vois sanctionnée par l'attestation ASSEDIC (faites par la fédération ADMR), qui stipule que j'ai démissionné et non été licenciée, ce qui me ferme mes droits ASSEDIC pour l'autre emplois que j'ai perdu, ce qui me

met dans une situation plus que critique.

Dans l'attente de vos conseils,  
Sybille.